

 **Société**

Comment se construit une mémoire collective ? Les attentats du 13 novembre 2015 y ont leur place

« **La mémoire collective, indique le Crédoc dans son bulletin n° 302 de novembre 2018, est une représentation sélective du passé qui participe à la construction identitaire d'un groupe, segment d'une société ou société dans son ensemble. En d'autres mots, la mémoire des événements, la place qu'occupe chacun d'entre eux dans cette mémoire à la fois individuelle et collective disent beaucoup de l'identité d'une société, de ses valeurs, et de ce qui rassemble ou sépare ses membres** » ⁽¹⁾.

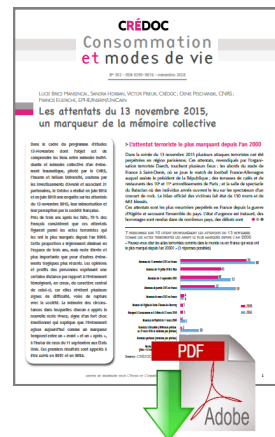
Dans le cadre du programme d'étude 13-Novembre, le Crédoc a réalisé une enquête en juin 2016 et en juin 2018 sur les attentats du 13 novembre 2015, leur mémorisation et leur perception par la société française.

Ainsi, près de trois ans après les faits, 70 % des Français, interrogés avec une question ouverte, considèrent que les attentats du 13 novembre 2015 figurent parmi les actes terroristes qui les ont le plus marqués depuis l'an 2000 ; en 2016, ils étaient 80 %.

Les auteurs soulignent notamment que cet événement a marqué toutes les catégories sociales et que les Français se souviennent bien des circonstances dans lesquelles ils ont appris l'événement.

Plusieurs pistes sont avancées par les auteurs pour expliquer que cet événement occupe une grande place dans la mémoire collective : le nombre important de victimes (130 morts et 683 blessés), les lieux symboliques des attaques, probablement l'impact de la médiatisation et, dans une moindre mesure, le regard porté par l'État et les réactions et hommages nationaux.

Des enquêtes similaires seront réalisées en 2021 et 2026.



 **Services à la personne**

« Langeac » fera école... Une autorisation en question

Dans un arrêt du 18 octobre 2018, la cour administrative d'appel de Lyon a rejeté la requête de l'association « UNA Pays de Langeadois », qui était précédemment l'association ADMR de Langeac, affiliée à la Fédération ADMR de Haute-Loire.

En 2005, de manière groupée au nom de ses différentes associations locales, la Fédération ADMR de Haute-Loire avait déposé des dossiers de renouvellement des autorisations de créer des services d'aide et d'accompagnement à domicile aux personnes âgées et aux personnes han-

(1) – Lucie Brice Mansencal, Sandra Hoibian, Victor Prieur, Crédoc ; Denis Peschanski, CNRS ; Francis Eustache, EPHE/ Inserm/UniCaen, « [Les attentats du 13 novembre 2015, un marqueur de la mémoire collective](#) », Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), *Consommation et modes de vie* n° 302 de novembre 2018.

dicapées. Le Conseil général de Haute-Loire avait validé les dossiers – y compris celui pour l'association ADMR de Langeac.

Cependant, en septembre 2014, celle-ci décide de quitter la Fédération départementale ADMR, de s'affilier au réseau UNA et de changer de nom. Fin octobre 2014, la nouvelle association informe le Conseil général de Haute-Loire, mais celui-ci, en décembre 2014, abroge l'autorisation de 2005 accordée à l'association ADMR de Langeac, devenue UNA Pays du Langeadois, et autorise la Fédération ADMR à exploiter de manière transitoire le service d'aide et d'accompagnement à domicile à Langeac.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désavoué l'association UNA Pays de Langeadois qui souhaitait l'an-

nulation de la décision du Conseil général de Haute-Loire. La cour administrative d'appel de Lyon a suivi les conclusions du tribunal administratif. Un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État reste possible.

La cour administrative d'appel a considéré que l'autorisation a été délivrée à l'association ADMR de Langeac parce que la demande avait été présentée sous l'égide de la Fédération départementale ADMR et sous réserve que le service soit mis en œuvre en étroite collaboration avec la Fédération ADMR. Dès lors, en quittant celle-ci, l'association locale a « *procédé à une modification substantielle des conditions de délivrance de son autorisation entraînant un changement important dans son organisation et son fonctionnement* ».



Gérontologie

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : en moyenne durant trois ans et demi

La durée moyenne de perception de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est de trois ans et demi : environ quatre ans pour les femmes et trois ans pour les hommes. Ces derniers commencent à percevoir l'APA plus tôt (à partir de 81 ans et demi en moyenne, contre 83 ans et demi pour les femmes). En outre, les hommes en bénéficient moins longtemps.

Ils sont en moyenne moins dépendants et plus souvent pris en charge uniquement à domicile. Au contraire, les femmes sont plus souvent prises en charge uniquement en établissement et elles perçoivent l'APA plus tard et plus longtemps.

Ainsi, la durée dans le dispositif est très variable selon le sexe, l'âge d'entrée, le niveau de dépendance et le lieu de prise en charge.

Source : Stéphanie Boneschi et Malika Zakri (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – Drees), « La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie est de 3 ans et demi en moyenne », *Études & Résultats* n° 1082 d'octobre 2018 (3 pages).



La pensée

hebdomadaire

« En ces temps où le changement est à la mode, peut-être conviendrait-il que cette noble institution qu'est la Cour des comptes s'interroge sur sa mission. Depuis plusieurs années, les avis de la Cour, qui assume sa totale indépendance, sont devenus plus pertinents et plus écoutés. Mais qui trop embrasse mal étreint : soit elle est investie d'une mission de pur contrôle financier, et il conviendrait qu'elle s'abstienne de porter des jugements sur des problématiques qui la dépassent et surtout qu'elle utilise des méthodes qui ne sont pas celles de l'évaluation des politiques publiques, soit elle devrait s'adjoindre les compétences requises pour juger avec pertinence de ces questions... »

Michel Weill, ancien directeur général adjoint de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, « Formation des chômeurs : le mauvais calcul de la Cour des comptes », *Le Monde* du 13 juillet 2018.

www.ceas53.org

CÉASsement vôtre !

« **Oui, les Français condamnent les violences des "gilets jaunes"** » (10/122018)



Recueil de films, BD et livres sur le thème de la dépression...



Recueil de films, BD et livres sur le thème de l'autisme...

